

international jeunesse **représentation** fédéralisme innovation sociale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 juin 2014

Loi de santé : une réforme ambitieuse qui doit se traduire par de nouveaux droits pour les étudiants

Ce jeudi 19 juin, Marisol Touraine, ministre en charge des Affaires sociales et de la Santé, présentait les orientations du projet de loi santé.

Ce dernier devrait permettre la création de nouveaux métiers comme celui d'infirmier clinicien. Ces nouveaux métiers doivent pouvoir répondre aux enjeux de santé actuels et à venir et amener à une réflexion de la formation permettant d'y accéder. Ces créations ne doivent pas se limiter au seul champ des soins infirmiers mais s'étendre à l'ensemble des professions de santé.

Geneviève Fioraso a annoncé le lancement des concertations concernant la création d'une licence santé qui devra s'inscrire dans le système Licence-Master-Doctorat. Elle devra permettre de développer l'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité entre les différentes formations aux professions de santé afin de mieux les préparer à leur futur exercice. Cette annonce se fait l'écho des propositions de la FAGE consistant à réformer sans tabou les formations de santé sans se limiter à une réingéniererie de la première année commune aux études de santé.

La recherche et l'innovation sont des forces de notre système de santé. Pourtant la recherche dans le domaine du soin et de la réeducation reste encore peu développée. L'intégration universitaire de l'ensemble des formations de santé est un préalable nécessaire à l'innovation dans ces domaines et une demande des étudiants.

La ministre a annoncé vouloir donner la priorité à la jeunesse dans la construction des politiques de prévention. Par leurs actions de promotion et d'éducation à la santé dans le secondaire comme dans l'enseignement supérieur, les associations étudiantes ont pu montrer l'importance et la plus—value de la prévention par les pairs. Il est important de reconnaître et de valoriser leurs actions quotidiennes.

Les CROUS, spécialistes de la vie étudiante bénéficiant d'un réel ancrage territorial, doivent devenir des acteurs de mise en cohérence des actions de prévention. De plus, l'inefficacité avérée des mutuelles étudiantes dans ce domaine comme dans d'autres doit conduire à un redéploiement de cette compétence, notamment au profit des CROUS. Si la FAGE se félicite de voir Geneviève Fioraso reprendre sa proposition de création de centres de santé universitaires, ces derniers se doivent d'être rapprochés du réseau des œuvres universitaires et scolaires garantissant ainsi une double approche, sociale et sanitaire.

La volonté de Marisol Touraine de généraliser le tiers payant pour un accès facilité au système de soins est à saluer puisque répondant à une priorité pour les étudiants, dont 23 % renoncent aux soins faute de moyens.

Pourtant la FAGE rappelle qu'aucune solution ne sera efficace si le gouvernement ne prend pas ses responsabilités en mettant fin au régime spécifique de sécurité sociale étudiante. Ce système inefficace, injustifié et spoliateur tant pour l'État que pour les étudiants doit cesser dans les plus brefs délais. Il est du devoir du chef du gouvernement, Manuel Valls, de prendre toutes ses responsabilités, en indépendance et en conscience. Il est urgent que le Premier Ministre entende les dizaines de milliers d'étudiants qui ont apporté leur soutien à la FAGE en demandant une gestion de leur sécurité sociale par le régime général. Les étudiants ne comprendraient pas que dure plus longtemps ce refus d'accès au droit commun, pourtant promesse de François Hollande.

contacts presse

Julien BLANCHET

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

julien.blanchet@fage.org

Eve GUILLAUME
Attachée de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
eve.guillaume@fage.org

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org www.fage.org